

Une Question de Mme la Conseillère H  l  ne PERCEVAL (Panneau informatif mises    l'enqu  te STE)

Depuis le 28 ao  t 2015, les mises    l'enqu  te publique sur le territoire de la Commune doivent   tre signal  es sur le site concern   par un panneau informatif pr  sent durant toute la dur  e de la proc  dure. Cet affichage permet d'am  liorer l'information    la population.

Cependant, cette obligation concerne uniquement les mises    l'enqu  te publique du Service de l'urbanisme et des b  timents.

Ma question est donc la suivante :

Le Service des travaux et de l'environnement pourrait-il adopter cette proc  dure pour toutes les mises    l'enqu  te publiques afin d'informer les riverains des travaux d'am  nagement pr  vus dans leurs quartiers ?